



FGTB
Ensemble, on est plus forts

DROITS SYNDICAUX :

Faire entendre sa voix ne peut pas être condamné !

Ces dernières années, les syndicalistes ont été confrontés à des interventions policières et judiciaires de plus en plus nombreuses les empêchant d'effectuer pleinement leur travail de représentant des intérêts des travailleurs. Pensons par exemple aux recours intempestifs aux huissiers de justice pour briser les piquets de grève, à l'imposition d'un service minimum ou encore à l'arrestation de militants et responsables syndicaux.

La condamnation du président de la FGTB d'Anvers, Bruno Verlaeckt, après la grève nationale du 24 juin 2016 contre le relèvement de l'âge de la pension est un des faits les plus marquants. Pour rappel : le président de la FGTB d'Anvers a été condamné le 29 juin 2018 par le tribunal de première instance pour entrave « méchante » à la circulation en tant qu'organisateur d'une action syndicale.

Nous avons fait appel et la décision sera rendue ce 26 juin. En tant que FGTB, nous attendons ni plus ni moins qu'un acquittement total car le simple fait que ce procès ait lieu représente une attaque directe contre nos droits démocratiques. Pas seulement les droits des syndicalistes, mais aussi les droits de tous ceux qui mènent des actions dans l'espace public. Nous ne le répéterons jamais assez : une confirmation du jugement créerait un précédent pour trainer devant les tribunaux quiconque oserait faire entendre sa voix ou oserait dire « non ». Des militants écologistes aux syndicalistes en passant par les activistes pour la paix. **Sanctionner les personnes qui mènent une action pacifique dans l'espace public pour de meilleures conditions de travail, des salaires corrects ou contre le démantèlement de nos prestations sociales va à l'encontre de ce que doit être une démocratie.**

Il est clair que les forces de droite veulent supprimer nos droits et libertés syndicales sous pression. Quel que soit le jugement qui sera rendu, le 26 juin sera donc une journée cruciale pour tous les militants de ce pays. La FGTB est et restera mobilisée pour garantir nos droits syndicaux. Car si nous ne sommes plus là pour défendre les travailleurs, qui le fera ?

Soutenez Bruno et défendez nos droits syndicaux car la criminalisation des syndicats et des actions syndicales doit cesser. Pour que nous puissions continuer à nous battre pour vos droits...

Rendez-vous le mercredi 26 juin à 8h30 devant la Cour d'appel, Waalsekaai 35a, à 2000 Anvers